

L'an DEUX MIL DIX-HUIT, le VENDREDI 21 SEPTEMBRE, à 17 h 04, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 03).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / ORPHÉ Monique (arrivée à 17 h 28 au Rapport n° 18/4-008) / MAILLOT Gérald / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / ADAME Brigitte / HOAREAU Jean-François / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / BELDA David / HOARAU Brigitte (arrivée à 17 h 18 au Rapport n° 18/4-003) / PESTEL René Louis / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / ANDAMAYE Marie-Annick / KICHENIN Virgile / BOMMALAIS Geneviève / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / SUDNIKOWICZ Christiane / ASSABY Maximilien / MARCHAU Jean-Pierre / MAMODE Nourjhan / CADJEE Ibrahim / HUMBLOT Nicole (arrivée à 17 h 15 au Rapport n° 18/4-002) / JAVEL François / FIDJI Jean-Claude / NAILLET Philippe / BARDINOT Sonia / BAREIGTS Éricka (arrivée à 17 h 19 au Rapport n° 18/4-003) / ARLANDON Corine / MÉLADE Thierry / SILOTIA William / BÉLIM Audrey / FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 47 au Rapport n° 18/4-016) / ANILHA Fernande / DOKI-THONON Lisianne / HUBERT Richenel / TÉCHER Régis / MOREL Jean-Jacques (arrivé à 17 h 21 au Rapport n° 18/4-004) / LATRA Sylvie / VITRY Faouzia / HO-SHING Cynthia (arrivée à 17 h 13 au Rapport n° 18/4-001)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Pour toute la durée de la séance

FRANÇOISE Gérard

CLAIN Claudette

CHOPINET Gérard

VOLIA-GARNIER Laetitia

par FONTAINE Gabrielle

par CADJEE Ibrahim

par SILOTIA William

par LOWINSKY Jacques

À partir de son départ à 18 h 42 au Rapport n° 18/4-031

JAVEL François

par LESCAT Michel

Pour toute la durée de la séance

DUCHEMANN Yvette

LOYHER Jeanne

ALI Laïnati

par HOAREAU Jean-François

par MAILLOT Gérald

par ARLANDON Corine

À l'arrivée de son mandataire à 17 h 21 au Rapport n° 18/4-004

LAGOURGUE Michel

par MOREL Jean-Jacques

Pour toute la durée de la séance

HOARAU Serge

par HUBERT Richenel

Les membres présents, au nombre de 43 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

Sur proposition du Maire, le Rapport n° 18/4-066 relatif à des changements de dénominations de voies a été inscrit en ordre du jour de séance complémentaire.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 18/4-021
ANDAMAYE Marie-Annick	(délégués / Ville)		
BOMMALAIS Geneviève			
FONTAINE Gabrielle			
HOAREAU Jean-François			
LESCAT Michel			
MAMODE Nourjhan			
VITRY Faouzia			
HUBERT Richenel			
ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre de RUN Action	
EUPHRASIE Didier	(délégués / Ville)	au titre du SIDÉO	Rapport n° 18/4-042
MARCHAU Jean-Pierre			
LOWINSKY Jacques	- titulaires -		
MAILLOT Gérald			
KICHENIN Virgile			
BOMMALAIS Geneviève	- suppléants -		
NAILLET Philippe	(élu délégué)	au titre du PRUNEL	Rapport n° 18/4-045
KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre du CAUE	
KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 18/4-046
(1) ARMAND Alain	(délégué / Département)		
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 18/4-047
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 18/4-048
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 18/4-049
KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 18/4-051
(1) ARMAND Alain	(délégué / Département)		
MAILLOT Gérald	(lien de parenté)	terrains sur chemin Dufourg-les-Hauts à la Bretagne	Rapport n° 18/4-057
NAILLET Philippe	(élu délégué)	au titre du PRUNEL	Rapport n° 18/4-058
(2) DUCHEMANN Yvette	(déléguée / Département)	au titre de l'ÉPFR	
NAILLET Philippe	(délégués / CINOR)		
(3) LOYHER Jeanne			
(4) FRANÇOISE Gérard			
(5) HOARAU Serge			
NAILLET Philippe	(élu délégué)	au titre du PRUNEL	Rapport n° 18/4-059
(2) DUCHEMANN Yvette	(déléguée / Département)	au titre de l'ÉPFR	
NAILLET Philippe	(délégués / CINOR)		
(3) LOYHER Jeanne			
(4) FRANÇOISE Gérard			
(5) HOARAU Serge			
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	
(2) DUCHEMANN Yvette	(déléguée / Département)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 18/4-063
NAILLET Philippe	(délégués / CINOR)		
(3) LOYHER Jeanne			
(4) FRANÇOISE Gérard			
(5) HOARAU Serge			
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	

CCAS... Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis
 PRUNEL Projet de Rénovation urbaine Nord-Est-Littoral
 SIDR Société immobilière du Département de la Réunion
 ÉPFR Établissement public foncier de la Réunion

SIDÉO Syndicat d'Exploitation d'Eau océanique
 CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
 SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de la Réunion
 CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion

(1) à (5) absent(e) à la séance

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20180921-184038-DE
 Date de télétransmission : 01/10/2018
 Date de réception préfecture : 01/10/2018

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

Élus	Horaires	Remarques
DOKI-THONON Lisianne	arrivée à 17 h 13	au Rapport n° 18/4-001
HO-SHING Cynthia	arrivée à 17 h 13	au Rapport n° 18/4-001
HUMBLLOT Nicole	arrivée à 17 h 15	au Rapport n° 18/4-002
HOARAU Brigitte	arrivée à 17 h 18	au Rapport n° 18/4-003
BAREIGTS Éricka	arrivée à 17 h 19	au Rapport n° 18/4-003
MOREL Jean-Jacques	arrivé à 17 h 21	au Rapport n° 18/4-004
ORPHÉ Monique	arrivée à 17 h 28	au Rapport n° 18/4-008
FOURNEL Dominique	arrivé à 17 h 47	au Rapport n° 18/4-016
ANILHA Fernande	sortie de 18 h 20 à 18 h 22	du Rapport n° 18/4-022 au Rapport n° 18/4-023
ARLONDON Corine	sortie de 18 h 20 à 18 h 27	du Rapport n° 18/4-022 au Rapport n° 18/4-024
BAREIGTS Éricka	sortie de 18 h 21 à 19 h 29	du Rapport n° 18/4-022 au Rapport n° 18/4-044
HO-SHING Cynthia	sortie de 18 h 42 à 18 h 59	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/3-035
HUBERT Richenel	sorti de 18 h 42 à 19 h 02	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/4-036
TÉCHER Régis	sorti de 18 h 42 à 19 h 02	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/4-036
LOWINSKY Jacques	sorti de 18 h 44 à 18 h 54	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/4-033
CADJEE Ibrahim	sorti de 18 h 53 à 18 h 56	du Rapport n° 18/4-032 au Rapport n° 18/4-034
ANILHA Fernande	sortie de 18 h 56 à 19 h 01	du Rapport n° 18/4-034 au Rapport n° 18/3-036
LATRA Sylvie	sortie de 18 h 57 à 19 h 03	du Rapport n° 18/4-034 au Rapport n° 18/3-037
CADJEE Ibrahim	sorti de 19 h 00 à 19 h 03	du Rapport n° 18/4-035 au Rapport n° 18/4-038
ARLONDON Corine	sortie de 19 h 00 à 19 h 12	du Rapport n° 18/4-035 au Rapport n° 18/3-041
BARDINOT Sonia	sortie de 19 h 05 à 19 h 20	du Rapport n° 18/4-039 au Rapport n° 18/4-043
BELDA David	sorti de 19 h 07 à 19 h 24	du Rapport n° 18/4-041 au Rapport n° 18/4-044
MÉLADE Thierry	sorti de 19 h 07 à 19 h 24	du Rapport n° 18/4-041 au Rapport n° 18/4-044
ANDAMAYE Marie-Annick	sortie de 19 h 07 à 19 h 30	du Rapport n° 18/4-035 au Rapport n° 18/3-045
ADAME Brigitte	sortie de 19 h 18 à 19 h 22	du Rapport n° 18/4-042 au Rapport n° 18/3-044
JAVEL François	parti à 18 h 42	au Rapport n° 18/4-031 (procuration à LESCAT Michel)
HUBERT Richenel	parti à 19 h 26	au Rapport n° 18/4-044

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 43 sur 55.

OBJET **Service public d'Alimentation en Eau potable**
Rapport annuel du Délégué (RAD) pour 2017

En application de l'article L. 2224-5 du Code général des Collectivités territoriales, je vous présente le Rapport annuel du Délégué (RAD) du Service public d'Alimentation en Eau potable pour l'année 2017, retraçant les éléments d'exploitation exécutés par le délégué, RUNEO, désigné lors de la signature de l'avenant n° 1 de transfert de contrat de Veolia Eau à RUNEO (Délibération n° 17/1-038 du 25 février 2017).

Le RAD présente les résultats d'exploitation pour l'exercice 2017. Il comporte les données techniques et les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du Service public d'Alimentation en Eau potable.

Pour rappel, le contrat de Délégation de Service public signé avec RUNEO prévoit des obligations de moyens et de résultats. Le service de la Ville en charge du contrôle du délégué a procédé aux vérifications du rapport et des précisions ont été apportées par le délégué.

A partir de ces éléments, la Ville a effectué son analyse et a corrigé certaines données. Elle a pu ainsi établir son Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2017 qui est présenté également lors de cette séance du Conseil.

Le RAD intégral est consultable auprès de la Direction de l'Eau aux horaires d'ouverture au public. Les premières pages de ce dossier comprenant le résumé du rapport (RUNEO) vous sont présentées en annexe.

Je vous demande de prendre acte du Rapport annuel du Délégué (RAD) pour l'exercice 2017.

OBJET **Service public d'Alimentation en Eau potable**
Rapport annuel du Délégué (RAD) pour 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°18/4-038 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur MAILLOT Gérald - 3ème adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale », « Aménagement / Développement Durable » et « Consultative des Services Publics Locaux » ;

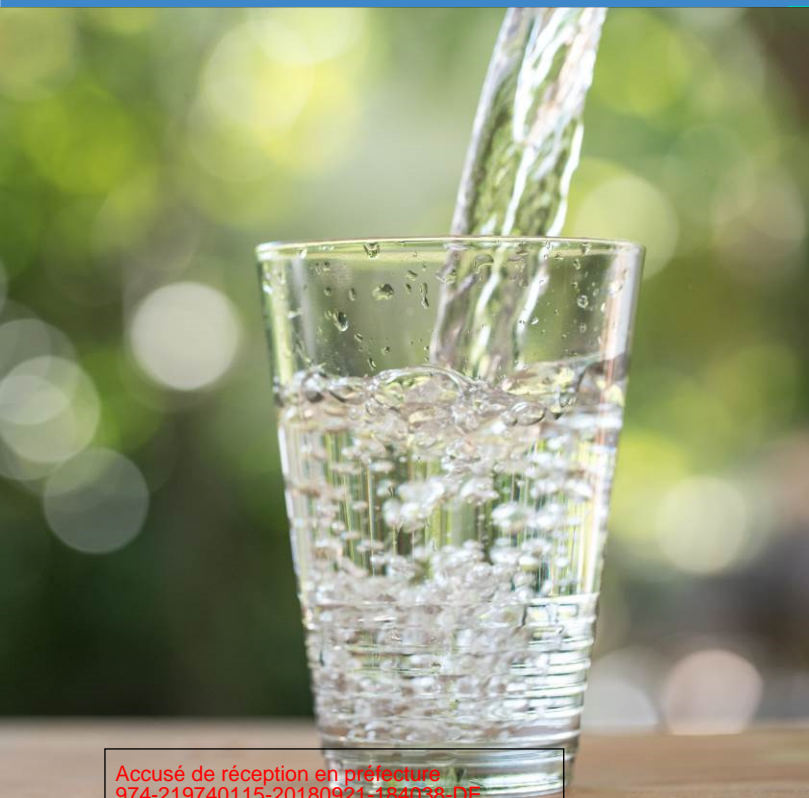
Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte du Rapport annuel du Délégué (RAD) du Service public d'Alimentation en Eau potable pour l'exercice 2017.



RAPPORT ANNUEL 2017 AU DELEGATAIRE



Ville de Saint-Denis

Eau




par  VEOLIA

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184538-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184038-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

REPERES DE LECTURE

Le document intègre différents pictogrammes qui vous sont présentés ci-dessous.

Repère visuel	Objectif
	Identifier rapidement nos engagements clés
	Mettre en évidence certaines de nos innovations et nos points différenciants
	Identifier nos démarches en termes de responsabilité environnementale, sociale, et sociétale

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184038-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

L'édito



Veolia – Rapport annuel du délégataire 2017

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous adresser le Rapport Annuel du Délégué qui vous permet d'accéder aux informations relatives à la gestion de votre service de l'eau tout au long de l'année 2017.

A travers ses différentes composantes, techniques, économiques et environnementales, vous pourrez ainsi analyser la performance de votre service, pour lequel nos équipes opérationnelles se mobilisent au quotidien.

Notre Directeur de Territoire, doté d'un réel pouvoir décisionnaire et résidant au sein de votre territoire, sera le garant du service délivré et des engagements de qualité de Veolia.

Les conséquences de la loi NOTRe font évoluer de façon structurante les compétences qui relèvent des Autorités Organisatrices. Désireux de renforcer la relation de confiance qui nous lie, nous serons à vos côtés pour vous accompagner dans cette période de transition.

De même, la GEMAPI, en renforçant la maîtrise des interfaces entre petit et grand cycle de l'eau, constitue, elle aussi, un nouveau défi pour la qualité des milieux, l'attractivité des territoires et la performance des services d'eau et d'assainissement.

Co-construire, ensemble, un nouveau mode de relation entre le public et le privé, établir de nouveaux « Contrats de Service Public », alliant réactivité, transparence, performance, innovation et digitalisation favoriseront le développement de votre territoire, dont vous avez la belle responsabilité.

Nous vous remercions de faire confiance aux équipes de Veolia Eau France qui œuvrent chaque jour pour donner accès à tous à une eau de qualité 24h/24. Au plus près du terrain, elles ont à cœur de mettre la proximité, la transparence et la qualité de service au centre des missions qui leur sont confiées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Frédéric Van Heems
Directeur Général Veolia Eau France

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184038-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

Sommaire

1. L'ESSENTIEL DE L'AN	7
1.1. Présentation du contrat	9
1.2. Les chiffres clés	10
1.3. L'essentiel de l'année 2017	11
1.4. Les indicateurs réglementaires 2017	13
1.5. Autres chiffres clés de l'année 2017	14
1.6. Le prix du service public de l'eau	16

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184038-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184038-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184038-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

1. L'essentiel de l'année

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184038-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

1.1. Présentation du contrat

Données clés

💧 Déléataire	Veolia Eau CGE / runéo
💧 Périmètre du service	SAINT DENIS
💧 Numéro du contrat	RE010
💧 Nature du contrat	Affermage
💧 Date de début du contrat	01/01/2011
💧 Date de fin du contrat	31/12/2022
💧 Les engagements vis-à-vis des tiers	

En tant que délégataire du service, Veolia Eau CGE / runéo assume des engagements d'échanges d'eau avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous).

💧 Liste des avenants

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
1	01/07/2017	Transfert de contrat à la société runéo

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184038-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

1.2. Les chiffres clés

Ville de Saint-Denis

Chiffres clés



146 104

Nombre d'habitants desservis



73 734

Nombre d'abonnés
(clients)



16

Nombre d'installations de
production



44

Nombre de réservoirs



773

Longueur de réseau
(km)



99,7

Taux de conformité
microbiologique (%)



68,4

Rendement de réseau (%)



213

Consommation moyenne (l/hab/j)

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184038-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

1.3. L'essentiel de l'année 2017

1.3.1. PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

L'amélioration du rendement du réseau est un enjeu fort pour le service de distribution d'eau potable de la ville. **En 2017, le rendement est de 68,4 %**. 1 576 fuites ont été localisées et réparées. **L'Indice Linéaire de Pertes est de 28,59 m3/j/km en 2017.**

L'objectif pluriannuel d'Indice Linéaire de Pertes ne peut être atteint que par des actions conjointes de la Collectivité et de son fermier. Les axes d'amélioration doivent intégrer un programme pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations dégradées et fuyardes, ainsi que l'installation de matériels à poste fixe permettant la détection de fuites en temps réel sur les secteurs fortement urbanisés. Ces investissements et les opérations d'entretien des réseaux, de maintenance des réducteurs de pression, de recherche de fuites et de réparation régulière doivent permettre l'amélioration du rendement de réseau. Les programmes d'investissements ainsi que les opérations sur les réseaux doivent être couplés à **une quantification systématique des volumes transitant sur les réseaux privés.**

Les volumes vendus aux abonnés du service augmentent de 0,3% sur l'exercice, pour une augmentation de 0,4% du nombre de clients. **La consommation individuelle unitaire est de 145 m3/abo/an.**

L'année 2017 a été marquée par des perturbations de la qualité de l'eau potable. Les vulnérabilités récurrentes des ressources gravitaires font apparaître la nécessité d'une solution durable pour fiabiliser les installations de production d'eau potable.

1.3.2. PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Le renouvellement des branchements permet de réduire les fuites sur branchement et contribue à l'amélioration du rendement de réseau. Néanmoins, la fragilisation structurelle des tuyaux en PEHD et la spécificité des conditions climatiques à la Réunion rendent intéressantes la mise en œuvre d'un matériau spécifique pour les reports de branchements lors de la mise en service de nouveaux réseaux.

Ce matériau est un tube plastique multicouche 100% thermoplastique composé d'une couche externe en PEHD, de couches adhésives et d'une couche interne en PVDF. Nous déployons depuis le début de l'année 2010 ce matériau lors des renouvellements de branchements.

La connaissance de l'état du patrimoine de canalisations est important dans l'amélioration du rendement de réseau. Par ailleurs, le décret du 27 janvier 2012 et l'arrêté du 2 décembre 2013 peuvent entraîner **un doublement de la redevance de prélèvement.**

Dans ce contexte, il est nécessaire de procéder au diagnostic du patrimoine enterré de la Ville et d'élaborer un plan d'actions afin d'une part, de mieux appréhender les programmes de renouvellement des réseaux et d'en choisir les techniques et d'autre part, d'améliorer les performances du service.

Par ailleurs, la complexité des réseaux nécessite de disposer d'outils adaptés permettant de comprendre les facteurs de vieillissement du réseau.

EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

Le 25 mai 2018 entre en vigueur le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) qui a pour objet d'harmoniser au niveau européen, les règles en matière de protection des données personnelles. Il s'impose à tout organisme, privé ou public, qui traite des données sur des personnes physiques résidant sur le territoire de l'Union Européenne.

Ce règlement introduit notamment un changement majeur : la preuve de la conformité au Règlement doit être apportée par le Responsable du traitement, c'est à dire par celui qui définit les finalités et les moyens du traitement. Il introduit aussi le principe de co-responsabilité qui pourrait s'appliquer également aux autorités organisatrices et opérateurs de services.

Accusé de réception en préfecture
974-219740175-20180921-184038-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

Le Règlement s'appliquant à tous les traitements de données à caractère personnel existants, les collectes et les traitements de données requis dans les contrats de DSP sont susceptibles d'être concernés par la nouvelle réglementation. Il convient donc d'examiner les dispositions contractuelles au regard de ces nouvelles exigences, pour le cas échéant les adapter, afin de ne pas s'exposer à des sanctions dont la sévérité a été considérablement durcie.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184038-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

1.4. Les indicateurs réglementaires 2017

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2016	VALEUR 2017
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	143 882	146 104
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m ³ TTC	Délégataire	1,03 €/m ³	1,05 €/m ³
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	1 j	1 j
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2016	VALEUR 2017
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	99,6 %	99,7 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	95,5 %	98,0 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Délégataire (2)	97	97
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	62,8 %	68,4 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	38,24 m ³ /jour/km	31,65 m ³ /jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	35,97 m ³ /jour/km	28,59 m ³ /jour/km
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	0,70 %	0,59 %
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	59 %	58 %
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	106	423
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	14 329	30 399
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	0,62 u/1000 abonnés	1,07 u/1000 abonnés
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	99,12 %	99,67 %
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	3,63 %	3,65 %
[P155.1]	Taux de réclamations	Délégataire	7,41 u/1000 abonnés	6,10 u/1000 abonnés

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184038-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

1.5. Autres chiffres clés de l'année 2017

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION	PRODUCTEUR	VALEUR 2016	VALEUR 2017
Volume prélevé	Délégataire	22 049 664 m ³	20 450 286 m ³
Volume produit	Délégataire	22 049 464 m ³	20 450 286 m ³
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Délégataire	m ³	m ³
Volume mis en distribution (m ³)	Délégataire	22 049 464 m ³	20 450 286 m ³
Volume de service du réseau	Délégataire	162 711 m ³	154 819 m ³
Volume consommé autorisé année entière	Délégataire	13 837 699 m ³	13 982 306 m ³
Nombre de fuites réparées	Délégataire	1 457	1 576

LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE	PRODUCTEUR	VALEUR 2016	VALEUR 2017
Nombre d'installations de production	Délégataire	16	16
Capacité totale de production	Délégataire	135 506 m ³ /j	95 506 m ³ /j
Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	44	44
Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	70 143 m ³	70 143 m ³
Longueur de réseau	Délégataire	776 km	773 km
Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	624 km	620 km
Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délégataire	ml	ml
Nombre de branchements	Délégataire	63 653	63 867
Nombre de branchements en plomb	Délégataire		
Nombre de branchements en plomb supprimés	Délégataire	0	0
Nombre de branchements neufs	Délégataire	198	214
Nombre de compteurs	Délégataire	72 611	73 930
Nombre de compteurs remplacés	Délégataire	4 049	3 477

LES CLIENTS DU SERVICE ET LEUR CONSOMMATION D'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2016	VALEUR 2017
Nombre de communes	Délégataire	1	1
Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	72 291	73 734
- Abonnés domestiques	Délégataire	71 528	72 940
- Abonnés non domestiques	Délégataire	763	794
- Abonnés autres services d'eau potable	Délégataire		
Volume vendu	Délégataire	13 393 513 m ³	13 436 640 m ³
- Volume vendu aux abonnés domestiques	Délégataire	10 668 330 m ³	10 687 745 m ³
- Volume vendu aux abonnés non domestiques	Délégataire	2 725 183 m ³	2 748 895 m ³
- Volume vendu à d'autres services d'eau potable	Délégataire	m ³	m ³
Consommation moyenne	Délégataire	213 l/hab/j	213 l/hab/j
Consommation individuelle unitaire	Délégataire	148 m ³ /abo/an	145 m ³ /abo/an

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184038-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

LA SATISFACTION DES CLIENTS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2016	VALEUR 2017
Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Délégataire	Mesure statistique d'entreprise	Mesure statistique d'entreprise
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	62 %	62 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	Oui	Oui
Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement	Délégataire	Oui	Oui
LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2016	VALEUR 2017
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui	Oui
L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE	PRODUCTEUR	VALEUR 2016	VALEUR 2017
Energie relevée consommée	Délégataire	13 910 982 kWh	13 339 448 kWh

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184038-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

1.6. Le prix du service public de l'eau

LA FACTURE 120 M³

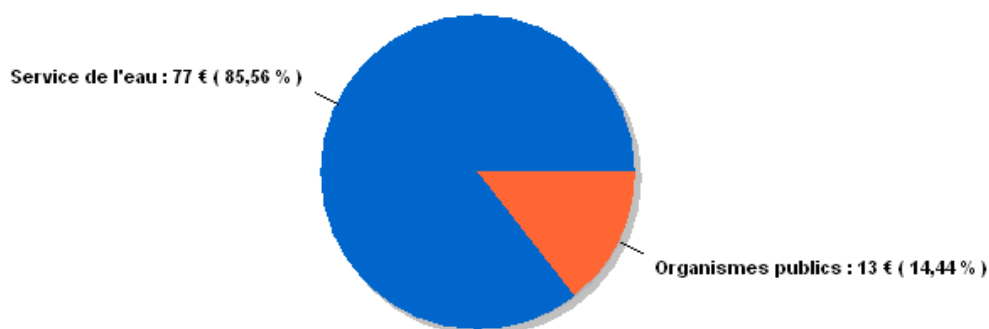
En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. Elle représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur la commune de SAINT DENIS, l'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ **[D102.0]** pour 120 m³, au tarif en vigueur au 1^{er} janvier, est la suivante :

SAINT DENIS Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2018	Montant Au 01/01/2017	Montant Au 01/01/2018	N/N-1
Part délégataire			75,13	76,58	1,93%
Abonnement			30,72	31,32	1,95%
Consommation	120	0,3772	44,41	45,26	1,91%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0006	0,07	0,07	0,00%
Organismes publics			13,20	13,20	0,00%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			88,40	89,85	1,64%
TVA			2,59	2,59	0,00%
Total TTC			90,99	92,44	1,59%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			1,05	1,05	0,00%

Le graphique ci-dessous présente la répartition du prix pour 120 m³ pour la commune de SAINT DENIS :

Facture 120m³ / Répartition du prix du service de l'Eau



Les factures type sont présentées en annexe.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184038-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018